



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 23 mai à 18h30, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant et les conseillers, Mme Diane Lacasse, Mme Caryl McCann, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général par intérim.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence de tous les membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h48.

**2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Aucun citoyen présent.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Achat de matériel - clôture**
5. **Installation - clôture**
6. **Embauches - pompiers volontaires**
7. **Appel d'offres - collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des objets encombrants**
8. **Période de questions du public**
9. **Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

23-05-4972



23-05-4973

#### **4. ACHAT DE MATÉRIEL - CLÔTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à deux reprises avec des appels d'offres pour l'achat de matériel et l'installation d'une clôture pour le parc de Quyon;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune offre n'a été reçue à ces deux reprises;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est retournée en appel d'offres pour une troisième fois et n'a reçu qu'une seule offre, soit celle de Jeffrey Villeneuve au montant de 59 525,00\$, plus taxes applicables, pour l'achat du matériel;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Caryl McCann et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité accorde le contrat pour l'achat du matériel pour la clôture au parc de Quyon à Jeffrey Villeneuve pour un montant de 59 525,00\$, plus taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit attribuée au surplus non affecté.

Adoptée.

23-05-4974

#### **5. INSTALLATION - CLÔTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à deux reprises avec des appels d'offres pour l'achat de matériel et l'installation d'une clôture pour le parc de Quyon;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune offre n'a été reçue à ces deux reprises;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est retournée en appel d'offres pour une troisième fois et n'a reçu qu'une seule offre, soit celle de Jeffrey Villeneuve au montant de 38 850,00\$, plus taxes applicables, pour l'installation de la clôture;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Caryl McCann et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité accorde le contrat pour l'installation de la clôture au parc de Quyon à Jeffrey Villeneuve pour un montant de 38 850,00\$, plus taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit attribuée au surplus non affecté.

Adoptée



23-05-4975

**6. EMBAUCHES - POMPIERS VOLONTAIRES**

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de pouvoir compter sur une brigade dynamique, capable d'assurer la sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'embaucher de nouveaux pompiers volontaires afin de pourvoir les postes vacants;

**CONSIDÉRANT** les entrevues menées par le SDI;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur général par intérim et du SDI pour l'embauche de 3 nouveaux pompiers volontaires;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

**ET RÉSOLU** d'embaucher Alex Maurier, Justine Dumas et Julio César Chaves Quesade en tant que pompiers volontaires, en date du 24 mai 2023, selon les termes de la convention collective.

Adoptée

23-05-4976

**7. APPEL D'OFFRES - COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES OBJETS ENCOMBRANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat accordé à Services Sanitaires Lanthier R.L., pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des objets encombrants se termine le 11 août 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire octroyer un contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des objets encombrants pour une durée d'un (1) an avec une possibilité de prolongation de (2) années;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Diane Lacasse et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil mandate l'administration à lancer un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des objets encombrants.

Adoptée



**8. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun citoyen présent.

23-05-4977

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Chantal Allen et appuyé par la conseillère Diane Lacasse

**ET RÉSOLU** de lever la séance à 18h58 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Louis-Alexandre Monast  
Directeur général adjoint et secrétaire,  
greffier-trésorier

Roger Larose  
Maire

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*